

Extrait du Union Locale Cgt du Mâconnais

<http://cgt-macon.org/spip.php?article1833>

Convention 189 de l'OIT sur les travailleurs à domicile

- Actualité -

Date de mise en ligne : jeudi 13 décembre 2012

Union Locale Cgt du Mâconnais

Le 12.12.2012 : la CGT s'adresse au gouvernement français pour la ratification de la Convention 189 de l'OIT sur les travailleurs à domicile

Afin de lutter contre l'exploitation et l'absence de droits dont sont victimes les salariés des services à la personne dans de nombreux pays, la Conférence Internationale du Travail de l'OIT a adopté le 16 juin 2011, une convention sur le travail décent pour les travailleurs et travailleuses domestiques. Cette Convention 189 fixe des droits et garanties minimum pour les salariés de ce secteur.

La Confédération Syndicale Internationale, et spécialement l'IDWN (réseau international des travailleurs domestiques), a lancé une campagne pour obtenir la ratification de la Convention 189. Pour la première année de cette action, il a été décidé d'agir dans de nombreux pays pour obtenir 12 ratifications dans 12 pays en 2012.

[http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_175523/langâ€"fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_175523/langâ€)

L'Uruguay a été le premier pays à ratifier cette Convention 189, puis les Philippines et Maurice en septembre dernier. A ce jour, ce sont donc seulement trois états membres de l'OIT sur 183 qui ont ratifié cette convention internationale !

La CGT s'est déjà adressée à plusieurs reprises au gouvernement français, et Bernard Thibault vient de rappeler dans un courrier au Ministre du Travail notre exigence d'une ratification rapide de cette convention.

Certes en France, pour les salariés à domicile, pour les salariés des services à la personne, il existe le code du travail et quelques conventions collectives. Pour autant, nous savons que c'est un métier difficile, exercé essentiellement par des femmes : temps partiels imposés, précarité, bas salaires, conditions de travail difficiles, déplacements importants parfois non rémunérés, etc.

La CGT estime qu'il est temps de passer aux actes, et que la ratification de la Convention 189 par la France serait un élément fort susceptible de provoquer un effet d'entraînement, particulièrement en Europe. Il y a urgence, compte tenu de la situation extrêmement difficile des travailleurs de ce secteur dans de nombreux pays dont l'emploi, toujours précaire, souvent informel, s'apparente parfois à des formes d'esclavage contemporain.

Montreuil, le 12 décembre 2012